

Notion de responsabilité politique

Par **Skippy**, le 10/12/2018 à 15:16

Bonjour à tous,

Je suis en L1 et j'ai un peu de mal avec les notions de " responsabilité politique" et de "mise en jeu de la responsabilité".

Que veut-on dire exactement lorsque l'on dit que le "Président est responsable devant le Parlement" ou bien qu'il y a "une mise en jeu de la responsabilité" ?

Je vous remercie de votre aide !

Skippy,

Par **Benj44**, le 10/12/2018 à 19:51

Bonsoir,

Lorsque l'on dit qu'un gouvernement est responsable politiquement devant le Parlement, devant la chambre basse le plus souvent. Cela signifie, que les ministres doivent avoir la confiance des parlementaires, des députés, pour la conduite de l'action politique et la mise en oeuvre d'un programme.

Quant à la mise en jeu de la responsabilité, il s'agit d'un mécanisme existant dans des les régimes parlementaires, où le gouvernement demande aux députés, de lui accorder ou non leur confiance. Les députés peuvent d'eux-même engager la responsabilité politique du gouvernement avec le mécanisme de la motion de censure.

Quant au Président, il est irresponsable politiquement, cela signifie qu'il ne peut pas être renversé par le Parlement pour des motifs politiques. De plus, les actes du chef de l'Etat seront contresignés par un ministre, car seuls les ministres sont responsables devant le Parlement.

Est-ce que ces explications t'aident à mieux comprendre ?

Par **Benj44**, le 10/12/2018 à 19:53

PS : Si le gouvernement n'obtient pas la confiance des députés, il doit démissionner.

Par **Skippy**, le **11/12/2018** à **12:35**

Bonjour Benj44,

Je te remercie , je comprends beaucoup mieux maintenant !